AFFAIRE N° 5. - Approbation du Cahier des Charges relatif à la location de véhicules pour les besoins des différents services communaux.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme les années précédentes, un Cahier des Charges a été établi pour la location de véhicules nécessaires :

- à l'enlèvement des ordures ménagères ;

- aux besoins des différents services communaux.

Ce Cahier des Charges fixe les conditions en vue d'un appel d'offres.

Je vous demande, donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce Cahier des Charges ;

- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

En raison des restrictions budgétaires, nous avons diminué la somme allouée pour ces véhicules de location de 5 000 000.

Mis aux vox, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 19 Juil 1972
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : B. Grasset
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Lusyn